



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

IMPORTANT SOUTIEN AUX PRODUCTEURS DE PORCS VAUDOIS

L'Etat propose 4 millions de francs de subventions pour soutenir la filière porcine

Le Conseil d'Etat entend apporter son soutien à la filière porcine vaudoise. Il propose au Grand Conseil un crédit de 4 millions de francs en vue de financer les subventions destinées à la construction ou à la rénovation de porcheries. L'objectif poursuivi est double : répondre aux obligations fédérales en matière de protection des animaux et renforcer la production de porcs vaudois tout en optimisant sa mise en valeur.

Dans son rapport de politique agricole cantonale accepté par le Grand Conseil en avril dernier, le Conseil d'Etat a élevé la viande porcine au rang de filière stratégique pour le canton. Le Gouvernement passe désormais à l'action en proposant de débloquer un nouveau crédit de 4 millions de francs calqué sur le système des améliorations foncières, lesquelles relèvent du Service du développement territorial (DTE), pour permettre la construction de nouveaux lieux d'élevage ou la transformation de structures existantes. Cependant, compte tenu de la spécificité du dossier, la procédure et les décisions relèvent pour ce projet du Département de l'économie et du sport au travers du Service de l'agriculture qui sera l'autorité de décision compétente.

L'aide cantonale, qui pourra atteindre 25% des investissements consentis, entend contrer le risque de déclin de la filière porcine du fait de l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance fédérale sur la protection des animaux. Celle-ci fixe en effet, à partir de 2018, des exigences plus élevées en matière de détention de porcs à l'engrais. Les futures installations, nouvelles ou rénovées, devront par ailleurs respecter également les législations relatives à la protection de l'air, de l'eau et contre le bruit, ainsi qu'en matière de gestion des déchets.

La mise en conformité des porcheries vaudoises représente un volet important de la politique agricole du canton, la mise en valeur de la production indigène de porcs étant intimement liée à l'obtention des Appellations d'origine contrôlée (AOP) pour les produits charcutiers traditionnels.

Lausanne, le 11 septembre 2015

Philippe Leuba, conseiller d'Etat, chef du DECS, 021 316 60 02 Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, cheffe du DTE, 021 316 45 00 Frédéric Brand, chef du Service de l'agriculture, 021 316 62 00 Pierre Imhof, chef du Service du développement territorial, 021 316 74 46

[Subventions_porcheries_EMPD](#)